



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19



13.11.2020

**CONFÉRENCE DE PRESSE
MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19**

Lex DELLES

MINISTRE DES CLASSES MOYENNES

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

1° AIDE DE RELANCE



ENTREPRISES VISÉES

Tourisme, évènementiel, HORECA, culture, divertissement (visées par 1^{er} FDR)

NOUVEAU : PME dans le commerce de détail

NOUVEAU : gestionnaires d'organismes de formation professionnelle



CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Perte chiffre d'affaires de minimum 25 %



MONTANT DE L'AIDE

Par salarié et indépendant actif : 1.250 € / mois

Par salarié qui se trouve au chômage partiel complet : 250 € / mois



DURÉE

Mois de décembre 2020 à mars 2021 (4 mois)

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

1° AIDE DE RELANCE › Exemple restaurant

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU MOIS EN 2020



200.000 €

CHIFFRE D'AFFAIRES DU
MÊME MOIS EN 2019



300.000 €

PERTE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN %



33,33 %

NOMBRE DE SALARIÉS



30

SALARIÉS ET INDÉPENDANTS
EN ACTIVITÉ (EN ETP)



25

SALARIÉS AU CHÔMAGE
PARTIEL (EN ETP)



5

TAILLE DE L'ENTREPRISE



PETITE ENTREPRISE

DOSSIER ÉLIGIBLE ?



OUI

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

1° AIDE DE RELANCE › Exemple restaurant › CALCUL DE L'AIDE

AIDE SALARIÉS ET INDÉPENDANTS
EN ACTIVITÉ (25 X 1.250 €)



31.250 €

+

AIDE SALARIÉS AU
CHÔMAGE PARTIEL (5 X 250 €)



1.250 €

=

TOTAL AIDE



32.500 €

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

2° AIDE COÛTS NON COUVERTS



ENTREPRISES VISÉES

Tourisme, évènementiel, HORECA, culture, divertissement, gestionnaires d'organismes de formation professionnelle



CONDITION D'ÉLIGIBILITÉ

Perte chiffre d'affaires de 40 % ou plus



COÛTS ÉLIGIBLES

75 % coûts non couverts

Coûts non couverts = recettes + chômage partiel + aides d'Etat-charges



MONTANT DE L'AIDE

Micro- et petites entreprises : 90 % coûts non couverts

Moyennes et grandes entreprises : 70 % coûts non couverts



DURÉE

Mois de novembre 2020 à mars 2021 (5 mois)

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

2° AIDE COÛTS NON COUVERTS › Exemple agence événementielle

CHIFFRE D'AFFAIRES
DU MOIS EN 2020



70.000 €

CHIFFRE D'AFFAIRES DU
MÊME MOIS EN 2019



350.000 €

PERTE CHIFFRE
D'AFFAIRES EN %



80 %

NOMBRE DE SALARIÉS



55

TAILLE DE L'ENTREPRISE



MOYENNE ENTREPRISE

DOSSIER ÉLIGIBLE ?



OUI

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

2° AIDE COÛTS NON COUVERTS › EXEMPLE AGENCE ÉVÉNEMENTIELLE ›

CALCUL DE L'AIDE

(1) TOTAL DES FRAIS
DU MOIS 2020



380.000 €

75 %
→

(2) TOTAL DES FRAIS
DU MOIS 2020 ÉLIGIBLES



285.000 €

-

(3) TOTAL RECETTES
DU MOIS EN 2020



70.000 €

-

(4) TOTAL CHÔMAGE
PARTIEL TOUCHÉ
POUR LE MOIS



45.000 €

=

MONTANT ÉLIGIBLE =
(2)-(3)-(4)



170.000 €

MONTANT ÉLIGIBLE



170.000 €

TAUX DE SUBVENTION
SUR LE MONTANT ÉLIGIBLE

70 %
→

TOTAL AIDE



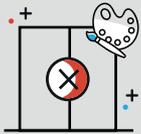
119.000 €

**CONFÉRENCE DE PRESSE
MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19**

Sam TANSON
MINISTRE DE LA CULTURE

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

IMPACT DU COVID 19 SUR LE SECTEUR CULTUREL



Les institutions culturelles ferment leurs portes

18 MARS 2020



L'accueil du public est à nouveau possible, mais dans le respect des mesures sanitaires

- places assises fixes
- 2 m de distance ou port du masque

29 MAI 2020



Nouvelles restrictions

- limite de 100 spectateurs / visiteurs
- 2 m de distance et port du masque obligatoire
- pas de restauration

30 OCTOBRE 2020

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

1 IMPACT DU COVID 19 SUR LE SECTEUR CULTUREL

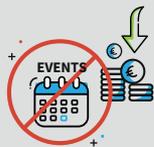
Conséquences de ces restrictions



MARS > SEPTEMBRE

Annulation de +/- 1000 événements et 100 expositions

> concernant plus de 1 million de spectateurs.



SEPTEMBRE > OCTOBRE

Avec les nouvelles restrictions, des jauges réduites, une mobilité réduite pour artistes étrangers et l'annulation de tournées internationales, la majorité d'événements sont à nouveau annulés ou reportés (+/- 800), 20 expositions, 1 foire d'art. Pour quelques institutions, 90 % du programme a été annulé.



LES PREMIERS CONCERNÉS

Malgré l'ouverture des lieux de spectacles, musées et centres d'art, les artistes professionnels indépendants et intermittents du spectacle, ainsi que les indépendants des industries culturelles de la musique, du film et de l'édition sont les premiers concernés par ces restrictions et souffrent d'une activité culturelle très réduite.

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

2 MESURES DE SOUTIEN AU SECTEUR CULTUREL › BILAN MARS - OCTOBRE 2020



Adaptation de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative entre autre aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

- **Artistes** › Possibilité d'obtenir l'intégralité du salaire minimum qualifié au lieu de la moitié (2.570,39 €)
- **Intermittents** › en plus des 121 indemnités journalières, 20 indemnités journalières par mois de crise (118,86 € par indemnité)
- **De mars à août 2020** › 930.000 € d'aides sociales supplémentaires versées
(2019 : 3 millions au total)

3 AVRIL 2020



Neistart Lëtzebuerg Culture

- 5 millions d'euros
- 9 mesures sur base d'appel à candidatures ou projets pour relancer le secteur créatif et culturel

27 MAI 2020

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

3 NOUVELLES MESURES



Adaptation de la loi modifiée du 19 décembre 2014 relative entre autre aux mesures sociales au bénéfice des artistes professionnels indépendants et des intermittents du spectacle

- **Règlement grand-ducal** ›
Nouvelle période pour aides sociales supplémentaires :
1^{er} novembre - 31 décembre
- **Estimation des coûts** ›
240 000 € d'aides sociales supplémentaires par mois
(480 000 € aides supplémentaires au total)



Webinaires

- Le dialogue avec la scène culturelle et artistique est extrêmement important à l'époque de Corona: nombreuses questions et incohérences à chaque nouvelle adaptation des restrictions
- Evaluation régulière de la situation
- Web talk avec la ministre de la Culture une fois tous les 14 jours

CONFÉRENCE DE PRESSE
MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

Franz FAYOT
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

CHÔMAGE PARTIEL POUR CAS DE FORCE MAJEURE › DE MARS À JUIN 2020

Le régime du chômage partiel pour cas de force majeure liée à la crise du coronavirus a été mis en place pendant la période du 18 mars 2020 (début de la crise sanitaire) jusqu'au 30 juin 2020.



Entreprises

14.810

Nombre d'entreprises admises au chômage partiel



Avance aux entreprises

854.958.828 €

Montant avancé aux entreprises dans le cadre du chômage partiel pour cas de force majeure



Salariés

375.196

Salariés **réellement** concernés par le chômage partiel pendant cette période



Total

448.085.686 €

Montant réellement dû

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

PROLONGATION DE DIFFERENTS REGIMES D'AIDES 1



**Régime du chômage partiel
selon des dispositions
particulières**

(prolongé jusqu'au 30 juin 2021)



**Régime de garantie
étatique pour de nouveaux
crédits bancaires pour une
durée max. de 6 ans**

(prolongé jusqu'au 30 juin 2021)



**Subvention en capital sous
forme d'avance rembour-
sable de max. 800.000 EUR**

(prolongée jusqu'au 30 juin 2021)

CONFÉRENCE DE PRESSE MESURES DE SOUTIEN FACE À COVID-19

PROLONGATION DE DIFFERENTS REGIMES D'AIDES 2



Soutien financier aux entreprises portant un projet d'investissement ou de R&D pour des produits aidant à combattre la crise sanitaire

(prolongé jusqu'au 30 juin 2021)



Aides pour stimuler les investissements dans l'ère du Covid-19

(prolongé jusqu'au 30 juin 2021)



Programme Fit 4 Resilience

(prolongé jusqu'au 31 décembre 2021)